



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 8 juillet 2016

OBJET : 37-2 - JEUNESSE - COOPERATION RENFORCEE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - CONVENTION - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le vendredi 8 juillet 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/07/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à M. Serge AMAR
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Marguerite BLAZY
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET
M. Michel GASTALDI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Cléa PUGNAIRE à Mme Marina LONVIS
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Rachel DESBORDES à Mme Carine CURTET
M. Mickael URBANI à M. Gérald LACOSTE
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1935/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 13 JUL. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 3 AGUT 2016

Pour le Maire,



Pour le Député-Maire
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

37-2 - JEUNESSE - COOPERATION RENFORCEE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS -
CONVENTION - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Une convention entre la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (C.A.S.A.) a été établie le 28 mai 2013 définissant les modalités de coopération entre la Direction Jeunesse Loisirs et la Direction Cohésion Sociale sur la thématique jeunesse des 12- 25 ans.

La Commune et la C.A.S.A. étant soucieuses de maintenir cette coopération, il convient de renouveler cette convention arrivée à échéance, afin de poursuivre le travail engagé, de définir les moyens mis en commun et les conditions de réalisation des actions tout en précisant les obligations réciproques de chaque partie.

Cette convention a notamment permis qu'un travail de concert soit mené par les parties visant à améliorer les services rendus au public jeune, l'objectif étant, dans le domaine de la jeunesse, d'avoir une approche globale sur le territoire antibois en s'appuyant sur des actions de nature éducative, préventive, de médiation, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Ces actions doivent s'articuler dans une totale complémentarité, ce qui nécessite une collaboration entre les différents acteurs en place. Cette collaboration s'est notamment illustrée par la création d'un Pôle jeunesse qui regroupe en un même lieu différents acteurs de la politique jeunesse tels que les documentalistes du Bureau Information Jeunesse, les psychologues du Point Accueil Ecoute Jeunes, les éducateurs de la C.A.S.A., la conseillère d'insertion de la Mission locale et l'association Montoye-Passaj. Cet espace permet également de favoriser la dynamique de travail entre les différentes équipes qui interviennent sur la politique jeunesse communale, à savoir la commune pour la compétence en matière de prévention primaire et les actions éducatives en lien étroit avec la politique jeunesse et de l'enfance et la C.A.S.A. en matière de prévention secondaire.

Par ailleurs, cet espace permet d'encourager les passerelles entre partenaires, des échanges entre les différents acteurs locaux. Il développe des synergies et assure une meilleure cohérence et lisibilité des actions dans ce domaine.

D'autres dispositifs viennent compléter cet espace tel que les opérations courts chantiers, le B.A.F.A. solidaire, les loisirs citoyens ou la semaine citoyenne.

La convention est passée à titre gratuit pour une durée de quatre ans.


OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre portant sur la coopération renforcée entre la Commune d'Antibes Juan-les-Pins et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.37-2 - JEUNESSE - COOPERATION RENFORCEE AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - CONVENTION - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE
SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 03/08/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 03/08/2016

Numéro de l'acte : DCM1935-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160708-DCM1935-16-DE

Date de décision : 08/07/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes